

## Evolution de la copropriété : *urbanisme et rénovation énergétique*

### Durée

2 journées (14 heures)

### Public

- Tout professionnel du Syndic souhaitant renouveler sa carte S, actualiser ses connaissances, réinterroger sa pratique et monter en compétences opérationnelles
- Tout professionnel de l'immobilier envisageant de se diriger vers les métiers du Syndic

### Prérequis

Justifier d'une expérience en immobilier d'au moins 6 mois

### Format

Distanciel/Présentiel

### Approche pédagogique

- Diffusion et partage de connaissances basés sur un support de formation
- Exposé et échanges interactifs avec les participants

### Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Émargement distanciel
- Questions orales ou écrites
- Mises en situation
- Questionnaires d'évaluation de la formation (à froid et à chaud)

### Tarif

940 € nets

### Objectifs

- **Savoir décrypter le cadre général des règlements d'urbanisme** pour accompagner l'évolution globale de la copropriété (agrandissement, modifications, changement de destination...) et les projets individuels des copropriétaire
- **Anticiper et accompagner l'évolution de la performance énergétique** de la copropriété dans le cadre d'une réglementation en perpétuelles évolution



### Contenu de la formation

#### A. Les règles d'urbanisme qui encadrent et impactent la copropriété

1. Décryptage des types de règlements d'urbanisme
2. Prise en compte des PLU / PLUi et des enjeux des SCOT (schémas de cohérence territoriale)
3. Les contraintes spécifiques aux zones classées, sites protégés, périmètre de protection et sites patrimoniaux remarquables
4. Les règles et bonnes pratiques pour déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux
5. La réalisation et le contrôle des travaux : délivrance et exécution des autorisations d'urbanisme, déclaration d'achèvement de travaux, non conformités et contentieux liés aux autorisations d'urbanisme

#### B. La rénovation énergétique en copropriété

1. L'interprétation des données du diagnostic DPE/GES
2. Les choix possibles en matière de travaux de performance énergétique pour prévenir les interdictions de louer de logements en cas de dépassement de seuil
3. La mise en place d'un plan pluriannuel de travaux : obligations légales, méthodes et bonnes pratiques
4. Le caractère obligatoire, périmètre et mise en œuvre de l'audit énergétique
5. La typologie et optimisation des demandes d'aides publiques et subventions
6. Les autres points d'attention à ne pas négliger : (panneaux photovoltaïques, bornes de recharge pour véhicules électriques... contraintes, avantages financiers, modalités de mise en place...)



FORMATION

# Evolution de la copropriété : *urbanisme et rénovation énergétique*

## Inscriptions

Optez pour le campus ESPI qui vous est le plus accessible

BORDEAUX

bordeaux.executive@groupe-espi.fr

LILLE

lille.executive@groupe-espi.fr

LYON

lyon.executive@groupe-espi.fr

MARSEILLE

marseille.executive@groupe-espi.fr

MONTPELLIER

montpellier.executive@groupe-espi.fr

MONTRÉAL

montreal.executive@groupe-espi.fr

NANTES

nantes.executive@groupe-espi.fr

PARIS

paris.executive@groupe-espi.fr

**ESPI – SIÈGE : 23, rue de Cronstadt 75015 Paris**  
**www.groupe-espi.fr**

ASSOCIATION GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES  
Venant aux droits et obligations de la SARL ESPI-ENTREPRISES – Établissement d'Enseignement  
Supérieur Privé et Technique reconnu par l'État  
Justifiant, en qualité d'organisme de formation, de la déclaration d'activité n°11755667075  
Ne vaut pas agrément de l'État  
Code APE n°8559B – N° de SIRET 784 617 334 00072